



Francis SCARPALEGGIA



Député de Lac-Saint-Louis

*Président du comité permanent de l'environnement
et du développement durable de la Chambre des communes*

Dans ce numéro

- ◆ Lettre aux électeurs
- ◆ Approvisionnement en produits thérapeutiques
- ◆ Protéger les travailleurs de la santé
- ◆ Accroître les congés de maladies payés
- ◆ Abordabilité du logement
- ◆ Réseau national de garde d'enfants
- ◆ Comité de l'environnement de la Chambre
- ◆ Protéger notre environnement

Bureau de comté

1, avenue Holiday
635, Tour Est
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5N3
Tél. : 514-695-6661
Télé. : 514-695-3708

Bureau d'Ottawa

413, édifice de la Justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-995-8281
Télé. : 613-995-0528

Chères amies, Chers amis,

Malgré les graves répercussions économiques causées par la COVID-19 — la pandémie a provoqué la plus forte baisse de l'activité économique nationale depuis la Grande Dépression — l'économie est restée résiliente grâce à la réponse solide du gouvernement fédéral à la crise (pour chaque tranche de 10 dollars dépensés pour lutter contre la COVID-19 et soutenir les Canadiens, 8 dollars provenaient du gouvernement fédéral). Même si les programmes généraux d'aide liés à la COVID-19 ont pris fin, ils ont été remplacés par des programmes ciblés destinés aux entreprises durement touchées, y compris celles du secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

Au pire, le ralentissement lié à la pandémie a coûté 3 millions d'emplois et entraîné une baisse du PIB de 17 %, mais à la fin de 2021, l'économie avait récupéré 106 % des emplois perdus (contre 83 % aux États-Unis). Par rapport aux autres économies du G7, le Canada a connu la deuxième reprise de l'emploi parmi les plus rapides. Le rythme des gains d'emplois a dépassé celui qui a suivi la récession de 2008-2009. Comme le déficit et la dette au fédéral devraient diminuer par rapport à la taille de l'économie, Moody's et S&P ont réaffirmé l'automne dernier la cote de crédit AAA du Canada.

Comme la demande de biens et de main-d'œuvre augmente, le gouvernement se concentre sur le coût de la vie. Le gouvernement a récemment renouvelé le cadre monétaire de la Banque du Canada, en maintenant la cible d'inflation de 2 %

de la Banque. Le gouvernement se penche également sur l'abordabilité du logement et le coût des services de garde d'enfants, ainsi que sur la congestion de la chaîne d'approvisionnement. Le rééquilibrage du marché pétrolier a eu une incidence sur le prix de l'essence à la suite des réductions de production au début de la pandémie (en réponse à une demande en baisse), puis par un retour de la demande en raison de la reprise économique mondiale. Parallèlement, les perturbations liées au climat ont, dans certains cas, perturbé davantage les chaînes d'approvisionnement, en ayant des répercussions négatives sur la production agricole, notamment, et en poussant les prix des aliments à la hausse.

Ici, dans l'Ouest-de-l'Île, le mérite revient à toutes les entreprises et à tous les organismes à but non lucratif qui se sont adaptés à des circonstances difficiles, aux employés et aux bénévoles — dont beaucoup sont en première ligne — qui ont assuré la continuité des opérations et le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'aux citoyens qui ont soutenu les entreprises et les autres organismes locaux. Nous sommes également redevables, comme toujours, à nos irréductibles travailleurs médicaux qui ont assuré le fonctionnement de notre système de santé malgré une pression incessante.

Approvisionnement en produits thérapeutiques

Si la vaccination reste la meilleure défense contre la COVID-19, de nouveaux traitements, notamment des médicaments antiviraux, peuvent réduire le risque d'hospitalisation et sauver des vies. C'est pourquoi le gouvernement fournit jusqu'à 2 milliards de dollars à l'Agence de la santé publique du Canada pour soutenir l'acquisition de produits thérapeutiques pour la COVID-19. En décembre, le gouvernement fédéral a annoncé un accord avec Merck pour fournir 500 000 traitements, avec une option pour 500 000 autres, en attendant l'autorisation (le cas au moment de la rédaction) de Santé Canada. Un accord a également été signé avec Pfizer pour un million de traitements initiaux, toujours sous réserve de l'approbation de Santé Canada (accordée pour les patients adultes le 17 janvier).

Protéger les travailleurs de la santé

Le Parlement a adopté à l'unanimité le *projet de loi C-3*. La nouvelle loi, un engagement de la plateforme libérale en réponse aux perturbations visant certains établissements de santé, modifie le *Code criminel* afin d'interdire à quiconque de recourir à la peur pour empêcher des travailleurs de la santé — ou ceux qui leur prêtent main-forte — d'exercer leurs fonctions ou pour empêcher une personne d'obtenir des services de santé. La nouvelle loi interdit également d'empêcher quiconque d'accéder à des établissements de santé. Elle ne supprime pas cependant le droit de manifester, un droit protégé par la Charte.

Accroître les congés de maladie payés

À titre de mesure de santé publique, le *projet de loi C-3* prévoit également 10 jours de congé de maladie payés pour les travailleurs des industries sous réglementation fédérale, où 63 % des travailleurs ont moins de 10 jours de congé de maladie payé. Le gouvernement convoquera également les provinces, les territoires et d'autres intervenants afin d'élaborer un plan d'action national visant à légiférer sur les congés de maladie payés partout au pays, tout en reconnaissant les besoins particuliers des propriétaires de petites entreprises.

Abordabilité du logement

La vigueur du marché de l'immobilier résidentiel a suscité des inquiétudes quant à l'abordabilité du logement. Bien qu'un certain nombre de facteurs soient responsables de la hausse des prix de l'immobilier résidentiel, la raison principale reste un manque d'offre suffisante de logements : le Canada a le plus faible nombre d'unités de logement pour 1 000 résidents de tous les pays du G7.

Le gouvernement fédéral a mis l'accent sur l'augmentation de l'offre de logements par l'entremise de la Stratégie nationale pour le logement, qui vise à accroître le nombre de logements abordables. En outre, il s'est récemment engagé à créer un Fonds pour accélérer la construction de logements de 4 milliards de dollars pour accroître l'offre annuelle de logements dans les plus grandes villes du pays.

Le gouvernement instaurera une interdiction temporaire visant les investissements étrangers dans les propriétés résidentielles non récréatives. Il établit aussi une taxe nationale de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels appartenant à des non-résidents et à des non-Canadiens qui sont considérés comme étant vacants ou sous-utilisés.

Le gouvernement travaillera avec les provinces pour éliminer les offres à l'aveugle. Il a également l'intention de doubler le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation et de créer un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété pour les Canadiens de moins de 40 ans, un nouvel instrument qui combine les caractéristiques d'un REER et d'un CELI.



Prenant la parole à la Chambre des communes



En compagnie du premier ministre après une réunion informelle du caucus libéral



En compagnie du vétéran Howard McNamara et de la mairesse Julie Brisebois au parc du Souvenir à Senneville



Jour du Souvenir au parc des Héros de Beaconsfield

Réseau national de garde d'enfants

La force de notre système fédéral est qu'il permet à chaque province de mettre à l'essai des politiques publiques novatrices qui, si elles s'avèrent fructueuses, peuvent amener d'autres provinces à adopter des politiques semblables, souvent avec le soutien financier du gouvernement fédéral. L'assurance-maladie est un exemple qui me vient à l'esprit. Comme nous le savons, la Saskatchewan a été la première province à adopter l'assurance-maladie en 1962. En 1964, une commission royale fédérale a amené le gouvernement de Lester B. Pearson à annoncer qu'il était prêt à partager le coût de tout régime d'assurance-maladie provincial qui répondrait aux principaux critères nationaux. En 1966, la *Loi sur l'assurance-maladie* fédérale a été adoptée.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance économique, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 27 milliards de dollars dans le Budget 2021 pour créer un système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants. L'objectif est, entre autres, de favoriser une plus grande participation au marché du travail, notamment des femmes, et de réduire le coût des services de garde pour les familles en ramenant les frais à 10 \$ par jour, en moyenne. Cette politique nationale s'inspire du système universel de garde d'enfants du Québec.

En août, dans le cadre de son engagement à l'égard du Budget 2021, Ottawa a signé une entente visant à transférer 6 milliards de dollars au Québec afin de renforcer le système de services de garde. Par conséquent, en octobre, le Québec a annoncé qu'il investissait au moins 3 milliards de dollars pour créer 37 000 places subventionnées supplémentaires. Le gouvernement fédéral a jusqu'à présent signé des ententes sur la garde d'enfants avec neuf provinces et deux territoires.

Le gouvernement a estimé que son investissement dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, en plus de rendre la vie plus abordable pour les familles canadiennes, devrait également faire augmenter le PIB réel de 1,2 % au cours des deux prochaines décennies.

Le système de garde d'enfants du Québec est un exemple de la puissance économique d'un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants abordable et bien géré. Lorsqu'il a été créé en 1997, le taux de participation des femmes au marché du travail au Québec était de quatre points de pourcentage inférieur à celui du reste du Canada. Aujourd'hui, il est de quatre points supérieur. De plus, des études montrent que le programme de services de garde du Québec a permis à lui seul d'augmenter le PIB du Québec de 1,7 %.

Enfin, les Services économiques TD ont fait état d'une série d'études révélant que pour chaque dollar dépensé dans l'éducation de la petite enfance, l'économie reçoit entre 1,50 et 2,80 \$ en retour. Ce résultat est en partie attribuable aux recettes fiscales générées par l'augmentation de l'activité économique.

Comité de l'environnement de la Chambre

Après les élections, j'ai été reconduit dans mes fonctions au Comité de l'environnement de la Chambre des communes, puis réélu à la présidence. Ce comité de 12 membres est composé de députés de tous les partis reconnus à la Chambre : six libéraux, quatre conservateurs, un membre du Bloc et un membre du NPD. Le rôle principal du comité est de recevoir les projets de loi renvoyés par la Chambre, de les étudier avec l'aide de témoins experts et d'apporter des améliorations par l'entremise d'amendements avant de renvoyer le projet de loi à la Chambre pour un débat final et un vote. Lorsque les comités n'étudient pas de projets de loi, ils entreprennent des études dans leur domaine de compétence et produisent des rapports qui renferment des recommandations à l'intention du gouvernement.



Au café *Le Spot* avec Kim Reid, président des Services communautaires On Rock



En compagnie des organisatrices d'une collecte de fonds pour les 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes



En compagnie de la gouverneure générale et Ebrahim Noroozi, récipiendaire de la Médaille du souverain pour les bénévoles



De passage à la collecte de dons alimentaires du YMCA Ouest-de-l'Île.

Protéger notre environnement

Adoptée en 1988, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) est la plus importante loi fédérale sur l'environnement au Canada. En 1867, l'environnement n'était pas pris en compte dans la répartition des pouvoirs prévue par la Constitution. La compétence sur de nombreuses questions environnementales a plutôt été établie par des décisions judiciaires. En 1997, la Cour suprême a établi le droit du gouvernement fédéral de réglementer les substances les plus toxiques grâce aux pouvoirs en matière de droit pénal fédéral contenus dans la Constitution.

La première mise à jour de la LCPE a eu lieu en 1999. La loi mise à jour a incorporé le « principe de précaution » qui stipule qu'« en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».

La LCPE de 1999 a également détourné l'attention portée à la gestion de la pollution après avoir été créée à l'origine pour prévenir la pollution. La LCPE de 1999 comprenait aussi des dispositions visant à réglementer les émissions des véhicules. Enfin, la LCPE de 1999 a établi une nouvelle approche plus rigoureuse et plus opportune pour évaluer si une substance est « nocive » pour l'environnement ou la santé humaine ou peut être considérée comme telle.

En novembre 2005, le gouvernement a ajouté les émissions de gaz à effet de serre à la LCPE de 1999, citant « le consensus mondial selon lequel nous disposons de preuves suffisantes et convaincantes pour conclure que les gaz à effet de serre constituent ou peuvent constituer un danger pour l'environnement dont la vie dépend ».

Au printemps 2021, le gouvernement a présenté le *projet de loi C-28* afin de renforcer et de moderniser davantage la LCPE. Le *projet de loi C-28* reconnaissait le droit à un environnement sain; reconnaissait l'importance de tenir compte des populations vulnérables (comme les communautés autochtones consommant des aliments traditionnels) dans les évaluations des risques liés aux substances; s'efforçait de réduire, d'améliorer ou de remplacer l'utilisation de l'expérimentation animale; et reconnaissait l'importance de l'étiquetage des produits sur les risques liés aux substances toxiques. Bien que le projet de loi n'ait pas pu être adopté avant les élections, la plateforme libérale s'est engagée à présenter un tel projet de loi au cours de la nouvelle législature.



Achetant des pâtisseries faites maison lors de la collecte de fonds des Fêtes « Chari-Tea » de la famille Glover



À la cérémonie d'inauguration des travaux d'un nouveau centre médical à Sainte-Anne-de-Bellevue en compagnie de la mairesse Paola Hawa



Assermentation en vue de la 44^e législature en compagnie de mes équipes d'Ottawa et de la circonscription

Restez en contact

Les voies de communication entre les citoyens et leurs représentants élus se sont beaucoup multipliées. C'est une bonne chose : ce n'est qu'à travers un dialogue ouvert que les politiciens peuvent prendre connaissance des priorités de leurs électeurs et les associer aux activités du gouvernement. Ma page Facebook, ainsi que mon compte Twitter, sont des moyens importants d'obtenir vos commentaires sur les questions qui vous tiennent à cœur. Elles me permettent également de vous informer de mes activités.



Facebook/francis.scarpaleggia



Twitter/ScarpaleggiaLSL



Instagram/francis.scarpaleggia

Bureau de comté

1, avenue Holiday
635, Tour Est
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5N3
Tél. : 514-695-6661
Télé. : 514-695-3708

Bureau d'Ottawa

413, édifice de la Justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-995-8281
Télé. : 613-995-0528

www.scarpaleggia.ca

francis.scarpaleggia@parl.gc.ca